SAINT - SEVERIN

INFORMATIONS

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

n°32

Parution mensuelle

du 15 juillet au 15 août 1986

Editeur responsable de ce périodique : Mairie de ST SEVERIN

Président : Mr Robert BUREAU, Maire de ST SEVERIN

Rédacteur : Secrétariat de Mairie

Déclaration de dépôt légal enregistrée à la Préfecture de la Charente sous le n° 445.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ETAT - CIVIL

Naissances :

"Jamais 2 sans 3" parait-il. Gérard et Betty CORGNAC ont fait mentir le dicton, puisqu'après Aurélie et Emilie , un petit Maxime est venu le 30 juillet combler leur foyer. Nos félicitations au papa et aux grands-parents, Mr et Mme CORGNAC et Mr et Mme CLARENS. Tous nos voeux de bonne santé au bébé et à sa maman.

xxxxxxxxxxx

Chloé, quant à elle a eu le bon goût d'attendre le 04 août, premier jour de congé de sa maman, Josiane CHEVAILLER pour venir au monde. A Ollivier, son papa, nous adressons nos plus vives félicitations, à Josiane nos voeux de prompt rétablissement et à Chloé, ma foi qu'elle continue à prendre sagement ses biberons.

Mariage :

Le 02 août Gilles CORGNAC a épousé Mlle BUSTANOBY à la Mairie du BOURG du BOST. La quête faite à l'issue de la cérémonie a rapporté la somme de 172 F. à la Caisse des Ecoles de ST SEVERIN. Nous remercions les donateurs et nous présentons aux jeunes époux nos voeux de bonheur.

Félicitations à leurs parents.

Décès :

Le 02 août 86 décès à ST MICHEL D'ENTRAYGUES de Madame Geneviève DALLE née WATINE. Mme DALLE n'aurait pas aimé les discours élogieux, aussi nous contenterons-nous de la remercier pour l'exemple de dignité et de simplicité

qu'elle a donné durant toute sa vie et pour sa leçon de courage devant la mort.

A ses enfants et à toute sa famille, nous présentons nos sincères condoléances.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

VIE MUNICIPALE et VIE SCOLAIRE

VIE MUNICIPALE :

Démission de Mr AMAURES :

Par lettre en date du 1er juillet 86, Monsieur Jacques AMAURES a fait connaître à Mr le Maire sa volonté de cesser ses fonctions de 2eme adjoint au Maire et de Conseiller Municipal, ses obligations professionnelles ne lui permettant plus de mener à bien le mandat confié par les électeurs.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal déplorent cette décision et tiennent à remercier Monsieur AMAURES pour son dévouement à sa commune natale, tant par son action au sein du Conseil depuis plusieurs mandats, que par ses activités dans différentes sociétés locales.

Compte - rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 juillet 1986 à 21 H.

Tous les conseillers municipaux en exercice étaient présents, sauf Madame MOULIN excusée.

CAMPING GRATUIT :

Suite à la décision du Conseil Municipal, concernant la gratuité du camping pendant la saison 1986, le Conseil Municipal décide que, dans l'éventualité ou des travailleurs de chantiers mobiles demanderaient à s'installer sur le camping pendant la durée de leur chantier, ils bénéficieraient également de la gratuité.

Il est interdit aux populations non sédentaires de s'installer sur le camping un arrêté municipal du 30.10.79 autorisant leur stationnement seulement pendant 48 H. sur les places publiques.

TOITURE de l'EGLISE :

Suite à l'intervention de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, la solution de la réfection de la toiture de l'église en tuiles stop, adoptée par le Conseil Municipal n'a pas pu être retenue.

En effet, Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France préconise que l'église de ST SEVERIN (bien que non classée monument historique) soit recouverte de

tuiles courbes de type canal à verrou de 3 couleurs mélangées (rose charentais, rouge et blanc)
Dans ce but, de nouveaux devis ont été établis par, Monsieur LOUSTALOT pour la main d'oeuvre pour une somme de 25 819.22 F. et par Monsieur BAYLET, pour la fourniture des tuiles adéquates pour un montant de 7 505.01 F.
Le Conseil Municipal accepte ces devis, demande que les travaux soient entrepris dès que le Conseil Général aura donné l'autorisation de commencer les travaux avant octroi de la subvention.

CENTRE de SECOURS :

Afin de ne pas retarder davantage le projet de construction du Centre de Secours, et dans l'attente de l'autorisation du Conseil Général de commencer les travaux, le Conseil Municipal décide :
- de demander à Mr BOUSSIRON, architecte de préparer dès à présent les dossiers d'appels d'offre.
- de solliciter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un prêt de 396 080 F. afin d'assurer le financement de cette réalisation.

VITRAIL :
Un vitrail de la Mairie a été brisé, à nouveau, par la projection d'un caillou, Monsieur DOUARD, maître - verrier à RIBERAC a été contacté pour effectuer la réparation et poser des grillages de protection aux 2 vitraux de la Pavancelle. Il en coûtera 1 900 F. Le Conseil Municipal approuve cette dépense.

ACCES du PARC de la MAIRIE INTERDIT AUX VEHICULES :

Vu l'importance du tafic à l'intérieur du parc de la Mairie et afin de réduire les risques d'accident pouvant se produire à la sortie dudit parc, le Conseil Municipal décide qu'à compter du 01.08.86, l'accès en sera interdit aux véhicules SAUF, handicapés, locataires dela Mairie, personnel de service et enseignants.
La signalisation adéquate sera mise en place afin que le stationnement s'effectue désormais dans la rue de la Pavancelle.
Monsieur le Maire est chargé de faire respecter cette décision. La Gendarmerie d'Aubeterre est également prévenue.

BOITE à LETTRES :
Suite à l'intervention de plusieurs administrés, Monsieur le Maire a saisi l'administration des P.T.T. d'une demande d'installation d'une seconde boîte à lettres afin de desservir le quartier neuf de ST SEVERIN (lotissement communal, route de Ribérac). L'Administration des P.T.T. a mis ce projet à l'étude et doit nous faire connaître la suite qui lui sera réservée.

ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX PREVUS AU B. P. 1986 :
Terrasse de la Pavancelle : L'étanchéité de la terrasse de la Pavancelle est terminée pour un montant TTC de 7 660.31 F.

carrelage des vestiaires du stade : travaux terminés pour la somme TTC de 24 513 F.

toiture de la salle des fêtes : le Conseil Général a donné l'autorisation de commencer les travaux. Les réparations les plus urgentes ont été effectuées pour la somme de 11 267. 00 F.

aménagement de la cantine et de la maternelle : Les entrepreneurs prévenus doivent commencer les travaux le 24 août à la cantine. Les travaux de la maternelle sont repoussés aux vacances de Toussaint.

LIGNES BLANCHES :
Monsieur le Maire soumet au Conseil MUnicipal le problème des bandes blanches (matérialisation de la place de la poste et de la place du château), travaux qui doivent être réalisés par les employés communaux par mesure d'économie.

../..

Monsieur le Maire souligne que la commune n'est pas dotée du matériel adapté pour effectuer rentablement ce travail. Monsieur BOCQUIER propose de prêter un compresseur lui appartenant, la commune se chargeant de la location ou de l'achat d'un pistolet à peinture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

VIE ASSOCIATIVE

CLUB du 3eme AGE :

Les réunions hebdomadaires reprendront le jeudi de chaque semaine à partir du jeudi 4 septembre 1986, salle du club.
Réunions hebdomadaires de 14 à 18 heures.
Gymnastique volontaire à la salle du club chaque samedi à 15 heures.

xxxxxxxx

Le club du 3eme âge adresse ses plus vifs remerciements aux gendarmes d'AUBETERRE pour la projection de diapositives et les commentaires sur la sensibilisation des personnes âgées. Tout le monde fut vivement interessé par cet exposé.

xxxxxxxx

Madame DALLE, notre Présidente d'Honneur nous a quittés, emportée par une longue maladie. Sa disparition prématurée nous attriste; nous la savions malade mais nous espérions toujours. Elle était un exemple au sein de notre club dont elle était un des membres fondateurs et a occupé la vice-présidence depuis sa création jusqu'à notre dernière assemblée générale. Mère de famille nombreuse, digne, elle avait le sens du contact humain et donnait beaucoup d'elle-même à nos diverses manifestations, ne comptant ni son temps, ni sa peine, toujours disponible pour l'animation du club qu'elle aimait tant.
Son souvenir demeurera vivace parmi nous.
C'est avec beaucoup de peine qu'au nom des membres du club, j'adresse à sa famille nos condoléances les plus sincères.

Le Président.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ARC-EN-CIEL BOULISTE :

A CHALAIS : le 20 juillet 86, victoire de NADAUD Yves et MINORET Gérard.
A RIBERAC : le 27 juillet 86, victoire de NADAUD Yves et MORILLERE Sylvain.
A ST AULAYE : le 04 août 86, victoire du concours général de NADAUD Yves et MINORET Gérard.
A ST SEVERIN :
Le 10 août 86, Challenge RICARD.
Qui a dit que la place serait limitée et qu'il n'y aurait pas grand monde

à ce concours de Pétanque.?
Il fallait venir voir sur place dans le merveilleux cadre qu'est le camping de ST SEVERIN. Par un beau temps, 56 doublettes venues de Charente, Dordogne, Gironde, région parisienne, etc..., se sont affrontées et il restait de la place. Après que tout le monde se soit affronté en 5 parties, il a fallu départager 2 équipes pour la finale en une 6eme manche.
Après une lutte acharnée, le magnifique trophée RICARD a vu la victoire sourire à la doublette de ST SEVERIN, NADAUD Yves et MORILLERE Sylvain sur la doublette de MONTMOREAU, CAILLON Jean-Claude et GAUTHIER Christian qui ne sont pas repartis les mains vides; ils ont remporté une jolie coupe. A noter pour la première fois dans la région, la direction de l'arc-en-ciel bouliste a fait un concours doublettes à tous les jeunes de 5 à 8 ans avec une jolie coupe, médaille, bonbons, gâteaux.
1er : RIVIERE Ludovic - FERREIRA Alban
2eme: MORILLERE Yoann - MERZEAU Florent
3eme: LEGER Antony - VINCENZI Cyril
4eme: DEON Nicolas - DEON Grégory
et vive la pétanque à tout âge.
Les organisateurs remercient bien chaleureusement Mr DARES Maurice pour son don et sa sono. et la commune d'avoir prêté le camping pour ce concours.

XXXXXXXXXXXXXXXX

SOCIETE de PECHE :

Dans le précédent Bulletin, les artisans et les commerçants ont été remerciés pour leur participation au concours de pêche, que les particuliers qui ont donné des lots pour cette manifestation acceptent également tous nos remerciements et les excuses, pour cet oubli, de la rédaction qui avait sans doute déjà la tête en vacance.

XXXXXXXXXXXXXXXX

SOCIETE de CHASSE :

Coût de la délivrance du permis de chasser à acquitter au Percepteur :
- Visa et validation nationale ..... 600 F.
- Visa et validation départementale ..... 144 F.
(pour 1 département)

- Validation complémentaire nationale ....456 F.
- Validation départementale ....112 F.
- Gibier d'eau .... 45 F.

N'attendez pas le dernier moment pour venir chercher votre permis de chasser à la Mairie.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ECHOS - COMMUNIQUES

CAISSE D'EPARGNE :

La permanence assurée par la Caisse d'Epargne tous les 2eme mardi de chaque mois est désormais supprimée.
Les personnes ne pouvant se rendre à celle tenue tous les samedis de 14 H. 30 & 16 H. 30 peuvent s'adresser directement au domicile de Madame AMAURES.

RAMASSAGE du TEXTILE :

"L'Association des Paralysés de France" avec le concours de la Commune, organise un ramassage de textile et divers vêtements. Dans ce but, des SACS sont d'ores et déjà à votre disposition à la Mairie. Une provision de ces SACS sera également remise au Club du 3eme âge.
Ils devront être rapportés dans le garage communal pour le JEUDI 25 SEPTEMBRE, dernier délai.
Nous vous remercions de votre concours à cette opération humanitaire.

Les DECLARATIONS de STOCK de VIN sont à souscrire à la MAIRIE avant le 30 AOUT.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

HUMOUR

- Dans la vie, il faut se défendre avec les mêmes armes que ses ennemis !
  Facile à dire ! essaie donc de piquer un moustique !!!

- Tu ne vas pas te mettre à table avec des mains aussi sales !
- mais, je n'en ai pas d'autres

- Aujourd'hui, c'est ton anniversaire, je vais te faire un gâteau avec 7 bougies
- Je préfère 7 gâteaux avec 1 bougie !

- Je voudrais une paire de lunettes
- c'est pour le soleil ?
- non, non, c'est pour moi !